



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E56748

VALABLE JUSQU'AU 25/05/2026

ÉDITÉ LE 04/04/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1984

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 13/06/2007  
70 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAINT-QUENTIN B 328 998 109

Siret : 328 998 109 00016

Code NACE : 4332C

Numéro caisse de congés payés : 16 367 S

Assurance Responsabilité Travaux :  
GAN 201200867

Assurance Responsabilité Civile :  
GAN 201200867

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Raison sociale : ADIMAG

33 AVENUE DE LA LIBERTE  
02300 OGNES

Téléphone : 03 23 52 30 18

Portable : 06 42 90 72 14

Site Internet : www.adimag.com

E-mail : adimag@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

BOLIVAR DIAZ RAFAEL CO-GÉRANT / FERREIRA DA COSTA DAVID CO-GÉRANT

Fax : 03 23 52 37 66

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                         | * Date d'attribution |
|------|---------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Couvreur, Menuisier) | 20/01/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                         | Date d'attribution |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021         |
| o Fenêtres de toit                                 | 29/06/2023         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS  
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN  
34 AVENUE D'ALLEMAGNE  
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.